

Projet I.T.E.R. – Imaginez un Transport Efficace et Responsable

Voyage-expérience transfrontalier de reconnaissance du transport public

AVIS DE SELECTION DE 4 JEUNES HOMMES/FEMMES ITALIENS ET DE 4 JEUNES HOMMES/FEMMES FRANÇAIS, AYANT ENTRE 19 ET 30 ANS POUR LA CONCEPTION ET LA REALISATION D'UN VOYAGE-EXPERIENCE TRANSFRONTALIER DE RECONNAISSANCE DU TRANSPORT PUBLIC DANS LE CADRE DU PROJET I.T.E.R. – IMAGINEZ UN TRANSPORT EFFICACE ET RESPONSABLE.

La Fondation Grand Paradis (Val d'Aoste - Italie) et la Communauté des Communes de la Vallée d'Aulps (Haute-Savoie - France), dans le cadre du projet I.T.E.R. – Imaginez un Transport Efficace et Responsable, financé par le programme de coopération territoriale européenne Italie – France (Alpes) ALCOTRA 2007 – 2013 et ayant pour but de rendre les services de transport public efficaces et de qualité dans les zones de montagne également et de promouvoir l'amélioration graduelle de comportements responsables par rapport aux exigences de mobilité personnelle,

COMMUNIQUENT

qu'est ouvert **un avis de sélection** pour la conception et la réalisation d'un voyage-expérience de reconnaissance pour lequel seront sélectionnés 4 jeunes hommes/femmes domiciliés en Italie et 4 jeunes hommes/femmes domiciliés en France, qui vivront cette expérience ensemble.

1. Objectifs

Le voyage-expérience transfrontalier de reconnaissance de l'offre de transport public a pour but de documenter les points faibles et les points forts des services de transport public pour circuler à l'intérieur des vallées françaises du Haut Chablais et du Grand Paradis, pour étudier les possibilités de correspondance entre un moyen de transport et un autre, pour tester la liaison Italie/France – et vice-versa – à travers le Tunnel du Mont-Blanc, en mettant en évidence les problèmes pour lesquels le projet I.T.E.R. veut proposer des solutions, la qualité des services de transport public, l'opinion des usagers et des opérateurs interrogés durant le voyage.

2. Informations concernant le voyage transfrontalier

Période : du 24 au 28 avril 2012.

Nombre de participants : 4 jeunes hommes/femmes italiens et 4 jeunes hommes /femmes français.

Conditions de participation :

- être citoyen italien ou français et avoir entre 19 et 30 ans ;

Titres de préférence :

- connaissance de la langue française pour les jeunes gens italiens et de la langue italienne pour les jeunes gens français, qui pourra être vérifiée à travers un entretien téléphonique ;



- expérience et intérêts dans le domaine de la communication (prises de vue et montage vidéo, journalisme, écriture, photographie, graphisme) à documenter par un curriculum vitae détaillé relativement aux expériences de formation et/ou professionnelles ;
- compétences informatiques et de web master ;
- connaissance d'autres langues.

3. Le projet de voyage

Chaque participant au présent avis devra présenter un **projet de voyage et de reconnaissance des services de transport public** qui fera l'objet d'une évaluation et dans lequel devra être spécifié :

- Description de l'itinéraire d'un point de vue temporel et territorial ;
- Objectifs ;
- Hypothèses sur les modalités de réalisation : 1) des recherches sur les informations inhérentes aux horaires et aux arrêts 2) des interviews aux citoyens et aux usagers 3) des relevés de la qualité des services de transport public.
- Hypothèses, concept et titre d'un projet d'exposition : une exposition itinérante sera établie à la fin du voyage à partir des produits réalisés par les participants, et ce dans le but de communiquer les résultats obtenus.

Le projet de voyage devra respecter les indications suivantes :

- Durée: 5 jours ;
- Permanence en France: 2,5 jours ;
- Permanence en Vallée d'Aoste: 2,5 jours ;
- Le départ devra se faire à partir de Thonon-les Bains, il faudra ensuite se rendre au minimum dans 2 Vallées au choix entre : Vallée de l'Abondance, Vallée d'Aulps, Vallée du Brevon. Le passage en Italie devra avoir lieu par le Tunnel du Mont-Blanc. Il faudra atteindre la commune de Villeneuve en Vallée d'Aoste en passant au minimum dans 2 Vallées au choix entre : Vallée de Cogne, Vallée de Rhêmes et Valsavarenche.

La commission d'évaluation établira le projet final sur la base des meilleures idées parvenues de la part de tous les participants à l'avis.

Afin d'établir le programme définitif de voyage, les jeunes gens devront communiquer entre eux et avec les promoteurs du projet par le biais de Skype ou par courriel.

Une réunion d'information en vue de préparer le voyage est prévue **le jeudi 15 mars à Chamonix** avec départ d'Aoste et de Thonon-les Bains, à la charge des promoteurs du projet.

4. Devoirs des participants durant et après le voyage



Le groupe de participants sélectionnés devra documenter le voyage étape par étape, réaliser du matériel audio, photo et vidéo, rédiger des textes et recueillir des témoignages ou toute autre indication pouvant être utile à la réalisation d'une exposition itinérante qui présentera les résultats du voyage-expérience.

De plus, les jeunes gens devront raconter en temps réel le déroulement de leur voyage au moyen d'un journal en ligne spécialement créé sur le site www.iter-alcotra.eu.

A partir du jour suivant la conclusion du voyage, le groupe aura 1 mois pour rendre le produit final qui devra comprendre :

- au moins une vidéo ;
- des images ;
- des entretiens enregistrés ;
- une chronique journalistique.

Le travail effectué sera utilisé pour l'exposition multimédia précédemment citée.

5. Frais de voyage

Sont à charge du projet I.T.E.R. :

- les frais de nourriture et d'hébergement compris entre la soirée du 23 et la matinée du 29 avril ;
- le transfert d'Aoste à Thonon-les Bains le 23 avril ;
- la rentrée des jeunes gens français dans le Haut Chablais le 29 au matin ;
- les frais pour l'achat des billets pour le transport public ;
- l'attribution d'un I-phone ;
- l'assurance des participants ;

Pour couvrir les dépenses relativement aux quatre premières rubriques, un remboursement des frais jusqu'à un maximum de 1 000,00 € sera mis à disposition de chaque participant.

Le remboursement des frais sera ainsi attribué :

- un acompte de 50% ;
- 50% à la présentation du compte-rendu des dépenses.

Chaque participant devra établir un compte-rendu des dépenses soutenues avec la présentation de tickets de transport, tickets de caisse et reçus relativement aux dépenses effectuées.

Sont par contre à la charge des participants :

- les frais relatifs aux équipements de prise de vue, enregistrement, etc. ;
- les frais éventuellement soutenus pour la réalisation de vidéos, photographies (sauf l'impression) et les enquêtes journalistiques ;



- tout autre type de frais personnels non inclus parmi ceux à la charge du projet ;
- toute autre rubrique non indiquée parmi les dépenses à la charge du projet I.T.E.R.

6. Rémunération

Une rémunération de 200,00 € bruts/jour (1 000,00 € au total) est prévue pour chaque participant pour la réalisation des activités prévues. Cette rémunération sera versée après la remise du produit final.

7. Obligations des participants

Aux participants qui seront sélectionnés, il est interdit de :

- Utiliser des moyens de transport personnels ;
- Abandonner le voyage avant sa conclusion, sauf pour de graves problèmes de santé ou personnels qui devront être justifiés. En cas d'abandon injustifié du voyage, ne seront reconnus ni les frais soutenus ni aucune rémunération. En cas d'abandon justifié seront par contre reconnus les frais soutenus et un pourcentage de la rémunération prévue.

8. Requête et échéance de présentation

La requête de participation, accompagnée de toutes les annexes indiquées ci-après, devra parvenir au plus tard le **23/01/2012 au siège de Fondation Grand Paradis – Village des Mineurs, 11012 Cogne (Ao) ou au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps – Chef-lieu 74430 LE BIOT (F)**. La requête de participation devra être remise en main propre ou envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, lettre assurée avec accusé de réception ou par poste rapide avec accusé de réception, tout autre moyen étant exclu, avant l'échéance du 23 janvier 2012 sous peine d'exclusion ; l'oblitération du courrier ne fera pas foi.

La requête doit contenir :

- La demande de participation dûment remplie et signée (annexe I.T.E.R. Voyage-expérience transfrontalier de reconnaissance du transport public – Demande de participation) ;
- Le curriculum vitae documentant l'expérience acquise dans le domaine de la communication et la connaissance de la langue italienne ou française (y annexer d'éventuelles attestations relativement à des cours suivis) ;
- Une lettre de motivation.

Le projet de voyage et de reconnaissance des services de transport public devra quant à lui être envoyé au plus tard le **15/02/2012 au siège de Fondation Grand Paradis – Village des Mineurs, 11012 Cogne (Ao) ou au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps – Chef-lieu 74430 LE BIOT (F)**. L'idée de projet devra être remise en main propre ou envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, lettre assurée avec accusé de réception ou par poste rapide avec accusé de réception, tout autre moyen étant exclu, avant l'échéance du 15 février 2012 sous peine d'exclusion ; l'oblitération du courrier ne fera pas foi.



Il n'y aura pas de sélection à l'issue de la requête de participation : tous les candidats ayant déposé une requête de participation devront ensuite déposer un projet de voyage.

9. Modalités de sélection des candidats

La sélection aura lieu par une décision sans appel de la Commission mixte Italo-Française spécialement créée. Un contrôle des qualités requises nécessaires sera préalablement effectué. La sélection sera ensuite réalisée sur la base des curricula, des motivations et du projet présentés.

Les noms des vainqueurs seront communiqués sur le site www.iter-alcotra.eu.

10. Droits d'auteur

Les participants autorisent les promoteurs à publier et à utiliser les travaux effectués. Les promoteurs se réservent les droits des travaux effectués et s'engagent à toujours indiquer le nom de l'auteur.

11. Présentation de demandes

Les qualités requises pour obtenir l'admission à la sélection doivent être possédées à la date d'échéance de la présentation des demandes. La présentation d'autres titres ou documents relativement à la demande n'est pas admise après l'échéance.

12. Traitement des données

Les données personnelles fournies par les candidats dans la requête de participation et les données qui seront éventuellement fournies successivement seront traitées dans le respect de ce qui est prévu par la législation italienne (article 13 du Code de la Vie privée - Décret Législatif n°196 du 30/06/2003) et par la législation française (avis de la Commission Nationale Informatique et Liberté). Par traitement il est entendu le recueil, l'enregistrement, la conservation, l'élaboration, la modification, la sélection, l'extraction, la comparaison, l'utilisation, l'interconnexion, le blocage, la communication, la diffusion, la suppression, la distribution des données personnelles ou la combinaison de deux ou plus de ces opérations. Ces données seront traitées pour des buts d'intérêt public (aux termes de l'article 73, alinéa 2, lettre b) du Code de la Vie privée) concernant exclusivement les activités liées au projet I.T.E.R. – Imaginez un Transport Efficace et Responsable, utilisant des instruments à même d'en garantir la sécurité et confidentialité. Les données pourront être traitées aussi en utilisant des instruments automatisés mémorisant, gérant et transmettant ces mêmes données. Les données pourront également être communiquées à des Organismes publics et privés impliqués dans les activités liées au projet I.T.E.R. – Imaginez un Transport Efficace et Responsable et sur ces données pourront être exercés les droits conformément à l'article 7 du Code de la Vie privée.

Titulaires du traitement des données :



Italie : Fondation Grand Paradis – Village des Mineurs, Cogne

France : Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps – 74430 Le Biot

Responsables du traitement des données :

Italie : Mme Vuillermoz Luisa

France : M. Pugin-Bron Stéphane



« Voyage-expérience I.T.E.R. »

Demande d'inscription

JE SOUSSIGNE/E

| | |
|---------------------------|--|
| Prénom | |
| Nom | |
| Lieu et date de naissance | |
| Adresse | |
| N° téléphone portable | |
| N° téléphone domicile | |
| Courriel | |
| Profession/Etudes | |
| Loisirs et intérêts | |

JE DECLARE AVOIR :

Capacité d'adaptation à la vie en groupe :

- Suffisante
- Moyenne
- Bonne
- Très bonne



Connaissance de la langue française :

- Aucune
- Élémentaire
- Bonne
- Très bonne

Connaissance de la langue italienne :

- Aucune
- Élémentaire
- Bonne
- Très bonne

Expérience photographique :

- Débutant
- Moyenne
- Bonne

Disponibilité d'équipements photographiques :

- Aucune
- Oui (spécifier) : _____

Expérience prises de vue et montage vidéo :

- Débutant
- Moyenne
- Bonne



Disponibilité d'équipements vidéo :

- Aucune
- Oui (spécifier) : _____

Expérience en communication (articles publiés, blog) :

- Débutant
- Moyenne
- Bonne

JE DECLARE :

- garantir à Fondation Grand Paradis et à la Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps la cession gratuite des droits de reproduction du matériel écrit/vidéo/photographique que j'ai réalisé durant le voyage-expérience ;
- être disponible à partager les chambres avec d'autres participants au voyage-expérience ;
- autoriser l'utilisation et la publication de mon image par Fondation Grand Paradis et la Communauté de Commune de la Vallée d'Aulps à titre gratuit et de manière illimitée.

Date :

Signature :

